

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/02/2020**

Ouverture de la séance

En ce jour du 04/02/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. PEYROUSE Didier. La séance commence à 17h40.

Sont absents et excusés :

Voir liste émargement

Le nombre de présents en début de séance est de 14 pour un quorum de 12. Le conseil peut donc siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :  
Agathe MAHE

**I. Affaires générales**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14/11/2019 est adopté à l'unanimité.

*17h45 : Arrivée de M. P. De Kermoisan*

**II. Affaires scolaires et pédagogiques**

Le proviseur présente la répartition de la DGH par discipline.

*Une représentante des élèves demande pourquoi la dotation horaire est plus importante en filière maintenance qu'en filière MODE. Il est répondu que les effectifs sont plus importants en filière maintenance et qu'il est nécessaire de dédoubler les classes, ce qui demande plus d'heures.*

Cette répartition est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

**III. Affaires financières**

**Point N° 1 - Décisions Budgétaires Modificatives :**

Il est rappelé ce qu'est une décision budgétaire modificative et de quelle nature elle peut être.

➤ DBM pour info N°1 :

Il s'agit d'ajustements d'ouvertures de crédits de subvention du MEN conformément aux reliquats au 31/12/2019.

SOURCES	OBJET	SOLDE
MEN	REBOURST PFMP	696,28 €
	FONDS SOCIAL	3 673,26 €
	DROITS DE REPRO	410,11 €

➤ DBM pour vote n°2 :

Il est demandé de répartir les crédits pédagogiques globalisés reçus du MEN d'un montant de 1 025 € pour les remboursements des frais de PFMP et pour les droits de reprographie.

Il est proposé la répartition suivante :

- **Droits de reprographie : 25 €**

Avec le reliquat au 31/12/2019 de 410,11 et les 25 €, la facture 2020 sera couverte.

- **Remboursement de frais liés aux PFMP : 1 000 €**

Cette répartition porte le solde à 1 696,28 €.

Les dépenses déjà effectuées sur 2020 s'élèvent à 1 293,71 €.

Cette répartition est soumise au vote.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

**Point N° 2 - Conventions :**

➤ Dispositif Vive Le Pro 56 - Année 2020 :

Cette convention régit le regroupement des lycées professionnels (représentés par leur DDFPT) du Morbihan pour travailler sur la promotion de la formation professionnelle.

Cette année, le paiement du droit d'entrée de 100 € est supprimé. La contribution financière de l'établissement s'élève à 18,27 € (171,07 € en 2019).

La convention est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ Karta – Appel à projets n°2 - KA190348 :

Cette convention régit l'accord de financement de la Région Bretagne pour les projets déposés par les enseignants dans le cadre de l'appel à projet N°2 KARTA.

Tous les projets demandés ont obtenu un accord de financement.

Projets	Coût total	Subvention demandée	Subvention accordée	%
Octobre rose	500 €	250 €	150 €	30%
Du grain au pain...bio !	714,40 €	357,20 €	285 €	40%
Voyage en Normandie	3 240 €	500 €	500 €	15%
La tenture : chef d'œuvre patrimonial d'artisanat du textile	960 €	480 €	384 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>5 414,40 €</b>	<b>1 587,20 €</b>	<b>1 319 €</b>	

La convention est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ Occupation des locaux : District de football du Morbihan :

Le district de football du Morbihan sollicite l'utilisation de 4 salles de cours pour un stage d'arbitres le dimanche 15 mars 2020. Environ 100 personnes sont attendues.

Conformément aux tarifs 2020 votés, il sera demandé la somme de 25 € par demi-journée et par salle.

La convention est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ Utilisation du centre aquatique – Activités EPS :

Cette convention régit l'utilisation du centre aquatique de Locminé pour les séances de natation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS

Elle court sur une période de 3 ans allant du 01/09/2019 au 31/08/2022 et est renouvelable une fois.

Le coût facturé au lycée sera à hauteur de la subvention Région versée pour cela.

La convention est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

➤ Utilisation du centre aquatique – Activités des élèves internes :

Cette convention régit l'utilisation du centre aquatique de Locminé pour les séances de natation du mardi soir proposées par l'infirmière du lycée aux élèves internes.

Elle court sur une période de 3 ans allant du 01/09/2019 au 31/08/2022 et est renouvelable une fois.

Le coût correspond au tarif groupe habituellement appliqué et gratuité pour l'accompagnateur.

La convention est soumise au vote :

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

**Point N° 4 - Sortie d'inventaire REGION BRETAGNE**

Une nouvelle liste de machines pédagogiques hors service, acquises sur dotation régionale, est présentée. Il est proposé aux membres du conseil de les sortir de l'inventaire dont la Région Bretagne dispose afin de mettre à jour leur inventaire et demander d'autres matériels en remplacement.

Nombre de votants :	14	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

**IV. Questions diverses**

Les parents d'élèves : Qu'en est-il de l'installation des bornes WIFI ?

*Trois bornes wifi ont été très récemment installées au lycée : 1 en salle TV au 1<sup>er</sup> étage, 1 dans les ateliers de maintenance, 1 au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment externat.*

*La connexion se fait par le portail pédagogique habituel donc les élèves peuvent s'y connecter grâce à leur identifiant de connexion classique.*

*La portée de ces bornes est limitée c'est pourquoi nous avons demandé des bornes supplémentaires.*

*L'accès au WIFI sera coupé à 22h, heure d'extinction des feux à l'internat.*

Les élèves : Des doléances concernant les repas proposés au self sont de plus en plus nombreuses notamment depuis la mise en place des repas végétariens.

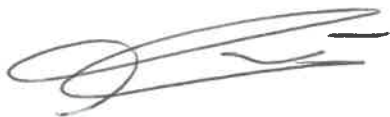
*Il est rappelé que la mise en place des repas végétariens relève de la loi EGALIM et est par conséquent une obligation. Au fur et à mesure des échanges, il apparaît que les élèves ne sont pas ou mal informés. Il est proposé d'échanger sur tous ces sujets lors d'un CVL qui pourrait être consacré à la restauration.*

## V. Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18h38.

La responsable de la prise de notes

Mme Agathe MAHE



Le Président

M. Didier PEYROUSE

